

LES MÉTIERS DU BOIS : L'EMBALLAGE



Ce qu'il faut retenir

Exigences des clients, développement durable, forte concurrence, difficultés à recruter une main d'œuvre qualifiée : les entreprises du secteur de l'emballage bois sont confrontées à de nombreux défis.

Dans les métiers du bois, les salariés peuvent être exposés à des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles : chutes, mal de dos, blessures, affections respiratoires ...

Ameublement, emballage, scierie... Les métiers du bois peuvent exposer les salariés à des risques professionnels spécifiques.

Pour aider les employeurs à mieux évaluer et prévenir ces risques, l'INRS et l'Assurance maladie – Risques professionnels proposent une offre spécifique dédiée à trois secteurs particuliers. Cette offre regroupe un outil d'évaluation des risques professionnels, des ressources d'information, un accompagnement et des aides en région du réseau des Caisses régionales de l'Assurance maladie (Carsat/Cramif/CGSS).

Les trois offres sectorielles :

Métiers du bois : ameublement

Les activités du secteur de l'ameublement exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : douleurs au dos et aux articulations, coupures, blessures, maladies respiratoires, allergies, cancers, chutes... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation.

Métiers du bois : emballage

Les activités d'emballage bois exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : douleurs au dos et aux articulations, coupures, blessures, chutes, maladies respiratoires, allergies, cancers... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation.

Métiers du bois : scierie

Les activités de scierie exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : poussières, douleurs au dos et aux articulations, coupures, blessures, chutes, bruit... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation.

Quels sont les facteurs de risques d'exposition ?

RISQUES ET/OU CONSEQUENCES SUR LA SANTÉ	ORIGINES
Risques de TMS (maux de dos, douleurs aux membres)	- Absence d'aide à la manutention de charges lourdes (ponts roulants, palonniers, tables élévatrices, transpalettes électriques, etc.) - Reprises manuelles non assistées par des moyens mécaniques (rouleaux, convoyeurs, éjecteurs retourneurs, plage de reprise, vis de manutention, etc.) - Gestes répétitifs - Absence de formation des salariés
Coupures, écrasements, brûlures	- Absence ou dysfonctionnement des moyens de protection des machines et outils - Zones de circulation piétonne au voisinage des machines et outils de coupe - Manque de formation à l'utilisation de ces équipements et aux réglages techniques - Absence de procédures de consignation et déconsignation des énergies pour les opérations de maintenance, entretien et nettoyage
Chutes	- Sols, allées de circulation et escaliers encombrés, dégradés ou glissants - Absence de protections collectives permanentes fiables (garde-corps, etc.) dans les lieux de circulation en hauteur - Éclairage insuffisant - Absence d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes)
Maladies respiratoires, allergies, cancers	- Proximité des activités génératrices de poussières (postes de débit) de celles qui ne le sont pas - Défaut de captage des poussières de bois à la source - Utilisation de la soufflette ou du balai pour le nettoyage - Absence d'équipements de protection individuelle adaptés (masques, etc.)

La prévention

Tout employeur est responsable de la santé et de la sécurité au travail de ses employés. Il est donc tenu d'évaluer les risques et de formaliser cette évaluation dans le document unique. Évaluez les risques dans votre entreprise grâce à notre outil en ligne.

L'évaluation des risques doit permettre d'identifier les mesures de prévention les mieux adaptées. Pour être efficace, cette étape associe le personnel concerné et prend en compte l'ensemble des activités de travail.

Il est à souligner que l'évaluation des risques concerne également les interventions des salariés de prestataires extérieurs dans les bureaux de l'entreprise utilisatrice notamment pour les opérations de nettoyage ou de maintenance. Dans ce cas précis, il est nécessaire d'anticiper les risques avant le début des travaux et d'établir un plan de prévention.

Mettez en œuvre des mesures de prévention

- **Supprimez ou réduisez le danger.**
Exemple : Bannissez balai et soufflette et utilisez un système d'aspiration adapté pour les phases de nettoyage.
- **Mettez en place des mesures de protection collective.**
Exemple : Installez des protections pour éviter les chutes depuis les zones de circulation en hauteur (barrières, garde-corps, passerelles, etc.).
- **Utilisez des équipements de protection individuelle adaptés si les autres mesures ne suffisent pas à réduire les risques.**
Exemple : Fournissez et faites porter les EPI adaptés (masques, etc.) si les mesures précédentes ne suffisent pas.
- **Formez et informez les salariés sur les risques et leur prévention.**
Exemple : Formez les salariés à l'utilisation et à la maintenance des machines.

Réduisez les manutentions manuelles, postures contraignantes, gestes répétitifs...

- Organisez le travail de façon à limiter les déplacements avec port de charge.
- Choisissez des équipements de manutention adaptés et, si possible, mécanisés.
- Fractionnez les charges à porter, favorisez l'entraide pour porter les pièces lourdes.
- Utilisez des tables élévatrices et des plans de travail à hauteur réglable.

Limitez les risques de blessures lors de l'usage des machines et des outils

- Utilisez des machines équipées de protecteurs adaptés.
- Prenez en compte l'espace nécessaire à l'utilisation de la machine lors de son installation.
- Organisez le maintien en état des équipements de travail et des protecteurs.
- Formez les salariés à l'utilisation et à la maintenance des machines.
- Fournissez et faites porter les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (gants lors des changements d'outils, etc.).

Limitez les risques de chute

- Maintenez en bon état les sols et nettoyez-les, balisez les inégalités de surface ou les obstacles et rangez les zones de travail, de stockage et de circulation.
- Installez des protections pour éviter les chutes depuis les zones de circulation en hauteur (barrières, garde-corps, passerelles, etc.).
- Utilisez des plates-formes de travail sécurisées pour toute intervention en hauteur (plateformes individuelles roulantes) ; formez les opérateurs à l'utilisation de ces équipements.
- Faites porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes, etc.).

Prévenez les risques liés aux poussières de bois

- Séparez les activités génératrices de poussières (postes de débit) de celles qui ne le sont pas.
- Captez les poussières de bois au plus près de leur source d'émission à l'aide de dispositifs adaptés et reliés à un système d'aspiration centralisé.
- Bannissez balai et soufflette et utilisez un système d'aspiration adapté pour les phases de nettoyage.
- Formez et informez les opérateurs exposés.
- Fournissez et faites porter les EPI adaptés (masques, etc.) si les mesures précédentes ne suffisent pas.